



**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE L'UES DARTY
GRAND OUEST
16 novembre 2023**

P1- Le projet de procès-verbal du 19 octobre 2023 est approuvé avec 18 voix et 2 abstentions.

P2- Information et consultation du CSE DGO sur la mise à jour des Documents Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Il reste quelques sites à traiter et à approuver lors d'une prochaine réunion.
La consultation pour cette réunion est de 20 voix favorables.

P3- Information et consultation de CSE DGO concernant la modification du plan de transport

Ce sujet relatif à la modification du plan de transport intervient alors qu'il est déjà mis en place depuis plusieurs mois, et même depuis plus d'un an dans certaines régions de DGO. Bref, après une présentation résumant la situation actuelle et expliquant les changements à *partir de septembre 2023*, les intervenants en visio-conférence, font face à une série de questions pour lesquelles ils n'ont pas toujours la réponse. Nous aimerions connaître le coût financier de cette nouvelle organisation du plan de transport, mais la direction nous affirme que cela n'a pas été mis en place pour réduire le coût du transport mais pour une question d'agilité du schéma de transport.

Nous demandons si les décideurs de ce changement ont bien pris en compte toutes les contraintes pouvant être rencontrées sur les différents sites, comme le manque de place dans les réserves pour stocker ces caisses pour le transport SAV. De même, ces changements exigent beaucoup plus de manutention, nous craignons que des accidents du travail se produisent plus fréquemment.

Quant à la question sur : existe-t-il un kit d'outillage permettant le démontage et le remontage de la mobilité urbaine permettant l'envoi en SAV de ces produits ? La réponse est non, d'après eux ce sont des outils normaux.

Résultat du vote : Abstention à la majorité.

P4- Info/Consult CSE DGO sur une procédure d'inaptitude.

Comme tous les mois, nous regrettons que ces cas de procédures d'inaptitude, conduisent le plus fréquemment à un licenciement pour les salariés concernés. Nous pensons qu'il est possible de trouver des solutions d'aménagement de poste pour plusieurs d'entre eux, malheureusement, aucun effort n'est fait dans ce sens.

Pour toutes ces raisons la CGT votera défavorablement sur cette procédure d'inaptitude.

Résultat du vote : 2 votes CONTRE 18 ABSTENTIONS.

P5-Information et Consultation des membres du Comité Social et Economique de l'UES Darty Grand Ouest sur la nomination de la référente HSE Marion DI NARO :

Madame Marion DI NARO est nommée référente Hygiène Santé pour l'Entreprise au niveau du groupe Fnac/Darty, elle est salariée du groupe FDPS. Nous regrettons sa présence en distanciel au CSE, même si les membres de la commission de la SST ont eu le privilège de sa présence physique lors de la réunion de mardi 14 novembre. Quoi qu'il en soit, nous demandons comment une personne seule, nommée au niveau du groupe Fnac/Darty, aura les moyens et les ressources pour mener à bien sa mission ? Nous demandons aussi qu'une autre personne affiliée spécifiquement à DGO soit nommée pour traiter tous les thèmes relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Madame DI NARO nous indique qu'elle occupe ce poste depuis septembre 2023 et que la mise en place de ce service est estimé au premier semestre 2024. Que pour l'instant, elle rencontre les différentes entités du groupe, qu'elle prend contact avec les directions et les représentants du personnel.

Pour la CGT, nous croyons qu'il est possible d'améliorer les choses, et particulièrement sur les conditions de travail des risques psycho-sociaux, à condition de se donner les moyens.

Résultat du vote : Favorable à l'unanimité.

P6- Présentation des comptes 2022 de la mutuelle et prévoyance VIVINTER

La présentation des comptes est faite par Madame Virginie SCANDELLA, salariée de Siacy St Honoré, qui nous indique que la sinistralité des arrêts maladies est en hausse sur les 2 années 2021 et 2022. Une analyse est en cours et nous aurons le détail par région lors du 1^{er} semestre 2024. Le bilan prévoyance porte sur 2022 avec un arrêté des comptes à février 2023. Le compte global consolidé de l'exercice annuel 2022 est à l'équilibre avec un ratio sinistres/primes à 97,3%. Le taux de couverture (rapport entre le remboursement de la sécu+ remboursement mutuelle / dépenses engagées) est toujours très bon avec 94,35%.

Les comptes prévisionnels de 2023 sont déficitaires en 2023 avec 100,9%. Les dépenses moyennes par bénéficiaires sont en forte hausse, mécaniquement les prestations des bénéficiaires augmentent de 9% en 2023 vs 2021. Le régime des actifs reste bénéficiaire mais se dégrade de 5,6 points.

En conclusion, à partir du **1^{er} janvier 2024, les cotisations de frais de santé augmenteront de 4%**(après négociation avec l'assureur). Cette augmentation se justifie par un transfert des charges de la sécurité sociale vers les complémentaires santé, mis en place tout au long de l'année 2023, cette augmentation des coûts de la consommation médicale a été estimé à 8% pour 2023 (chiffre estimé au national). Pour le régime prévoyance, aucune augmentation en 2024, malgré son important déficit.

P7-PFA : Demande d'information sur le nombre de salariés EOT et AM non bénéficiaires de la PFA par tranche (de 1 an à 2ans ; de 2ans à 4 ans ; plus de 4 ans) :

670 salariés ont moins d'1 an d'ancienneté, ils ne sont donc pas bénéficiaires de la prime de fin d'année.

393 salariés sont dans la tranche de 1 an à 2 ans. Ils bénéficient donc de 80% du salaire fixe ou du minimum conventionnel.

427 salariés sont dans la tranche de 2 à 4ans. Ils bénéficient donc de 80% de salaire fixe + variable.

1228 salariés ont plus de 4 ans d'ancienneté. Ils bénéficient donc de 100% de salaire fixe + variable.

En clair, sur 2718 salariés, environ 25% d'entre eux ne bénéficieront pas de la prime de fin d'année.

P8- Désignation des représentants de proximité ;

Une seule candidature est proposée à la désignation des Représentants de Proximité.
M. GUERIN Ludovic se présente au SAV d'Englos pour la CFTC
Résultat du vote : 20 votes favorables.

**P9 -Demande d'informations sur la mise en place de borne de recharge électrique au sein de DGO ?
Quelle est la politique de l'entreprise en la matière ?**

M. Emmanuel RAYMOND nous fait une présentation du sujet : un appel d'offre à été lancé et il est en cours.

Il est prévu d'installer des bornes électriques dans 33 magasins sur le périmètre France, et uniquement lorsque DARTY est propriétaire, ce qui représente 3 magasins équipés de bornes électrique par filiale.
M. RAYMOND a peu d'information sur DGO car le projet est initié au national et il en a eu connaissance il y a peu de temps.

La politique du groupe est d'installer des bornes électriques lorsque nous sommes propriétaire du site et pour le site SAV TOURS VAL de LOIRE, M.RAYMOND n'a pas d'information à ce sujet, il ne connaît pas non plus le déploiement prévu sur notre filiale.

Il est regrettable d'apprendre qu'aucune installation de bornes électriques n'est prévue sur le site du SAV de TOURS VAL de LOIRE, comme cela avait été annoncé aux salariés au moment du déménagement de ce site.

P10- Pourquoi le rapport CSSCT n'est pas annexé au projet de PV du CSE ?

La direction nous informe qu'à partir de 2024, le rapport CSSCT sera annexé au PV du CSE.

P11-Il existait dans Chrono-Gestor des garde-fous en matière de planification des heures des salariés. Pourquoi dans Horoquartz nos accords ne font plus de blocage (Amplitudes horaires de plus de 11 heures, semaines de plus de 44 heures).

Le nouveau logiciel n'a pas de garde fous mais des anomalies se déclenchent pour alerter le cadre. Les anomalies les plus graves vont de 5 à 9. Par contre si les salariés font plus de 44 heures nous pouvons réellement comptabiliser les heures et les payer. Nous invitons l'entreprise à s'assurer de la bonne comptabilisation des heures faites et notamment des soirées VIP qui parfois ne semblent pas planifier. Nous rappelons que les semaines hautes sont limitées à 44h.

12- Suite à la mise en place du nouveau logiciel « Mon Portail RH », et au regard des informations qui y ont été inscrites, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les personnes de l'encadrement (N+1 et/ou autre) qui y ont accès ? De même, quelles sont les personnes qui ont entré les données des salariés ?

Les personnes autorisées et accédants au données du logiciel « Mon Portail RH » sont le N+1 et le gestionnaire paie. Ce sont les mêmes personnes qui rentrent les données. Si des erreurs sont constatées, il faut les remonter au service concerné.

13-Points exploitation :

P14-Pourquoi les élus ne sont pas informés des soirées VIP organisées sur les différents sites de DGO ?

La direction ne voit pas vraiment l'importance du sujet. Pourtant, nous rappelons que ces soirées sont planifiées sans demande préalable aux salariés, qu'il n'y a pas de notion de volontariat.

P15-Nous demandons un bilan détaillé par magasin des chiffres d'affaires réalisés lors de l'ouverture d'un jour férié, ainsi que la rentabilité par magasin, pour l'année 2022 :

CA et rentabilité par magasin ouvert le lundi 18/04/2022

CA et rentabilité par magasin ouvert le jeudi 26/05/2022

CA et rentabilité par magasin ouvert le lundi 06/06/2022

CA et rentabilité par magasin ouvert le jeudi 14/07/2022

CA et rentabilité par magasin ouvert le lundi 15/08/2022

CA et rentabilité par magasin ouvert le mardi 01/11/2022

CA et rentabilité par magasin ouvert le vendredi 11/11/2022

Enfin !!! Après trois demandes successives, la RH daigne nous communiquer les CA par site par jour férié, mais attention, la rentabilité n'est pas donnée et le tableau présenté ne nous sera pas envoyé au prétexte de la confidentialité des données.

Pas grave, nous constatons que certains petits magasins réalisent un chiffre d'affaire si dérisoire que cette ouverture leur fait perdre de l'argent, les salariés sont logés à la même enseigne, ils perdent de l'argent en venant travailler un jour férié (déplacement, repas du midi...) principalement les vendeurs. Face à ce constat, nous demandons à la direction pourquoi ouvrir un magasin un jour férié qui réalise moins de 4000€ de CA ? La direction répond qu'il n'y a pas que le critère CA qui entre dans la décision d'ouvrir un jour férié, les parts de marché entrent aussi dans le choix d'une ouverture et DARTY ne veut pas perdre de parts de marché.

Donc, clairement la direction préfère ouvrir et perdre de l'argent, plutôt que permettre aux salariés de profiter de ce jour férié avec leur famille. Cela ne va pas dans le sens de la Qualité de Vie au Travail, et c'est bien dommage.

P16-Comment DARTY répond à la concurrence (BOULANGER) qui propose aussi un abonnement de réparation en illimité « le club INFINITY » (similaire à la Darty Max) et qui offre toujours la livraison aux clients dès 379€ d'achat ?

La direction essaie de minimiser la carte concurrentielle de BOULANGER en affirmant qu'elle ne se vend pas.

Mais comment peut-elle savoir cela ? Et concernant la gratuité de la garantie à partir de 379€ d'achats ? M. KOENIG, nous avait dit à l'époque de la mise en place de la livraison payante, que BOULANGER allait suivre, mais ce n'est toujours pas le cas à ce jour.

La direction n'a pas de réponse à nous fournir, elle est censée revenir vers nous plus tard.

P17-Suite à la baisse brutale des primes articles depuis le 19 octobre 2023, pouvez-vous nous expliquer quelle raison particulière vous a amené à effectuer cette baisse pendant une période de faible activité et non comme tous les ans à partir de fin novembre (avant le Black Friday et décembre) ?

Première surprise : Pour cette question, la direction fait intervenir un Directeur des Ventes en visio-conférence, qui a un POWER POINT à nous présenter. Nous demandons l'envoi de ce document présenté en séance. Il sera d'abord envoyé au service RH et ensuite pour nous (*on suppose retravaillé*)

Deuxième surprise : Cette présentation concerne les différents statuts des produits XMA, XME, EPD, EPF, etc.. rien à voir avec la question posée !

Finalement, après une bonne demi-heure d'écoute, et une série de questions sur les commandes des produits, nous nous exprimons enfin, sur cette question que nous avons posée . Je demande à la RH si nous traitons bien le point 17, la réponse n'ayant rien à voir avec la question, la DRH prend très mal mon intervention et adopte une attitude très irrespectueuse, ce que je ne manque pas de lui faire remarquer ; Toute DRH qu'elle est, elle n'a pas à me manquer de respect !

Bref, suite à cette échauffourée, voici la réponse ; cette baisse brutale des primes articles a été faite par la direction commerciale d'un seul coup, après avoir constaté une forte hausse de l'Euro/10000 par rapport au CA. Le chiffre d'affaires d'octobre ayant baissé de 4,6% par rapport à l'an dernier.

Nous indiquons que nous attendions une réponse concrète à savoir si les primes allaient remonter ou pas.

Elle nous annonce qu'actuellement les primes remontent au niveau de l'historique de la période Black Friday N-1, chaque semaine les primes remonteront petit à petit, mais elle insiste bien, sur le fait que le niveau des primes articles remonteront au niveau du BF N-1.

Je demande si ces remontées de primes d'aujourd'hui ne subiront pas une nouvelle baisse en décembre ? Les primes articles varient à la baisse ou à la hausse, cela dépend aussi de la marge dégagée, dans tous les cas si variations de primes il y a, cela se fait le jeudi.

Nous précisons que cette baisse des primes importantes et brutales a entraîné un fort mécontentement renforcé par des problématiques rencontrés sur les salaires payés tardivement et avec des erreurs. Nous réitérons notre demande que les primes remontent réellement en indiquant qu'au final, la vérité viendra du terrain.

P16-Discussions sur les activités sociales et culturelles.

Les cartes cadeaux Noël adultes sont de 80€ et celles des enfants varient de 30€ à 50€ en fonction de l'âge, elles seront activées dès le 27 novembre 2023. La distribution se fera à partir de fin novembre 2023.

Pour les colis de Noël la livraison se fera entre fin novembre et le 10 décembre. Le dispatch entre les sites se fera via le nouveau plan de transport, les Directeurs de Zone sont d'accord et au courant, vu avec Vincent M.

Fin de la réunion.